

## LES PARTENAIRES

**BA2i** - Boutchous accueil individuel et inclusion

**CAF 56** - Caisse d'allocations familiales du Morbihan. Soutien BA2i. Propose une aide financière pour les assistantes maternelles qui accueillent un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique

**MSA** – Soutien BA2i sur les territoires ruraux du 56

**CD 56 service de PMI** - Protection maternelle infantile

Soutien BA2i. Donne L'agrément et propose la formation initiale. Aide pour réfléchir et mettre en place les modalités d'accueil et échange sur d'éventuelles difficultés en cours d'accueil.

**RAM** - Relais assistantes maternelles

Apporte un soutien et un accompagnement aux assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne et permet d'échanger sur leurs expériences en proposant des temps de rencontre.

**CAMSP**- Centre d'action médico-sociale précoce

Accompagne à l'intégration auprès des assistantes maternelles, dans les structures d'accueil de la petite enfance (adaptations de matériel, des outils de communication ...)

**SESSAD** - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Apporte un soutien à la scolarisation, à la socialisation, à l'acquisition de l'autonomie, un suivi précoce et une préparation aux orientations futures.

« Pour nous **BA2i** c'est du lien dans notre profession, c'est quelque chose de moteur qui nous permet d'être efficace, d'être toujours à l'écoute des enfants et

**Isabelle**

Assistante maternelle, Lorient

« Porter un regard bienveillant sur la vie et sur l'enfant, pour moi **BA2i** est porteur et m'encourage à continuer à accueillir et à travailler de cette façon-là. »

**Annabelle**

Assistante maternelle à Monterblanc

## Contactez-nous

Association BA2i

06 51 09 58 98

[contact@assoba2i.fr](mailto:contact@assoba2i.fr)

[www.assoba2i.fr](http://www.assoba2i.fr)



## Devenir assistante maternelle

&

## Accueillir un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.



## DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE

Vous devez faire la demande auprès des services de PMI du Conseil Départemental du Morbihan.

Pour Vous informer sur les démarches pour devenir assistante maternelle et sur les formations obligatoires, Adressez-vous au Relais Assistantes Maternelles de votre secteur.

Vous pouvez trouver le RAM de votre secteur sur le site : [monenfant.fr](http://monenfant.fr)

### La formation continue

La formation continue est un droit. Elle vous permet d'évoluer dans votre pratique.

Plusieurs formations existent pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, par exemple :

- L'apprentissage de la Langue des Signes Française.
- S'occuper d'un enfant atteint d'autisme.
- S'occuper d'un enfant en situation de handicap.

L'assistante maternelle permet à l'enfant d'être avec les autres, dans un milieu ordinaire. Ce lieu d'accueil est souvent pour l'enfant en situation de handicap un espace de partage, de socialisation, de répit.

## ACCUEILLIR UN ENFANT A BESOINS SPECIFIQUES

Dans le Morbihan, une assistante maternelle peut accueillir un enfant entre 0 et 18 ans.

Il n'y a pas d'obligation d'aménagement spécifique de son domicile. Il est important de s'adapter en fonction de ses possibilités et des besoins de l'accueil en cours.

### Le rôle de l'assistante maternelle

Le rôle de l'assistante maternelle est d'assurer l'accueil de l'enfant en respectant son rythme et sa personnalité, de contribuer à son épanouissement et à son éducation. La prise en charge des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques sont de la responsabilité de la famille et des équipes médico-éducatives, qui peuvent donc intervenir au domicile de l'assistante maternelle.

### Les protocoles à mettre en place

L'accueil chez l'assistante maternelle peut être aménagé selon le projet de vie de l'enfant. Le contrat est réalisé en fonction des besoins des parents et des besoins spécifiques de l'enfant.

Deux protocoles adaptés ont été mis en place avec le Conseil Départemental du Morbihan :

- ✓ Protocole de soins d'urgence : autorise l'assistante maternelle à donner le traitement de l'enfant.
- ✓ Protocole individualisé : informe l'assistante maternelle sur les besoins spécifiques de l'enfant.

## BA2i AU SERVICE DES ASSISTANTES MATERNELLES

BA2i est une association de soutien et d'accompagnement des assistantes maternelles qui accueillent ou souhaitent accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Elle Rayonne sur l'ensemble du Département du Morbihan

### Créer du lien entre les assistantes maternelles

- ✓ Tisser un réseau de solidarité et créer une dynamique de partage
- ✓ Rompre l'isolement en proposant des temps d'échanges
- ✓ Favoriser les rencontres et l'échange d'expérience

### Rassurer et accompagner l'assistante maternelle lors de la mise en place d'un accueil inclusif.

- ✓ Proposition de soirées à thèmes liés au handicap et maladies chroniques, des soirées d'informations générales sur l'inclusion dans l'accueil individuel et des « groupes de paroles »
- ✓ Accès aux protocoles de soins d'urgences et protocoles individualisés
- ✓ Mise en place d'une « autorisation parentale » permettant à l'assistante maternelle de prendre contact avec une personne référente du service médico-éducatif qui suit l'enfant accueilli
- ✓ Accompagnement par la coordinatrice
- ✓ Accompagnement possible avec une psychologue.